

## Procédurier en cas d'agression d'élève

Vous n'êtes pas sans savoir que dans l'exercice de nos fonctions, il peut arriver que nous vivions des agressions de la part des élèves.

Cette année, à la lumière du constat des multiples agressions subies par le personnel enseignant et qui semble être en constante augmentation, le SERL tient à vous rappeler l'importance de remplir vos déclarations d'accident/incident. Dans le but de vous aider à protéger votre état psychologique et physique, nous vous recommandons de suivre le procédurier suggéré.

Lorsque vous vous faites agresser (coups, blessures, contact avec des fluides corporelles), même si les coups reçus ne font pas mal, vous devez :

1. Compléter la [Déclaration d'accident/incident](#) pour chaque événement ou incident. Nous vous rappelons de ne pas cocher la phrase "Je certifie que les informations données ci-dessus sont exactes et complètes" ;
2. Compléter le [Constat de situation à risque](#) pour chaque événement ou incident, en y cochant la case « Risques psychosociaux »;
3. Conserver des copies pour vos archives personnelles;
4. Remettre les originaux des documents complétés à votre direction d'école;
5. Dans le cas où les agressions sont persistantes dans le temps et proviennent du même élève, il faut compléter une [Référence à la direction](#) pour signaler le besoin de l'élève.

Attention : **Dans le cas où vous avez de la douleur** à la suite d'une agression, **vous devez consulter un médecin le plus rapidement possible** pour faire compléter le formulaire de lésion professionnelle de la CNESST. Une fois obtenue, vous devrez faire parvenir une copie à la CNESST.

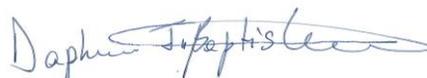
Bien que nous comprenions que de compléter ces formulaires ajoute un poids supplémentaire, ces derniers vous aideront dans vos démarches de demande de services pour vos élèves, car vous aurez en main des preuves du besoin signaler. De plus, ils pourront vous aider dans le cas où il serait nécessaire de faire reconnaître une lésion ou une maladie professionnelle, par la CNESST.

Syndicat de l'enseignement  
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec)  
H7N 4B2

Téléphone :  
450 978-1513

Télécopieur :  
450 978-7075  
www.sregionlaval.ca



Daphné Jean-Baptiste

Responsable SST